

Duplication d'une prescription

La "Duplication" d'une prescription permet d'encoder une nouvelle prescription sur base des renseignements d'une prescription existante.

Sélectionner le patient et entrer dans sa fiche

- Cliquer sur l'onglet [Prescriptions]
- Sélectionner la prescription que vous souhaitez dupliquer.
- Cliquer sur le bouton « Duplication »

N° prescription	Date prescription	Prescripteur	Date début	Date fin	Description des soins	Original	INAMI
00000257	26/12/2016	DAUDET Alphonse	01/02/2017	30/04/2017	T7	MARCEAU Sophie (1)	<input checked="" type="checkbox"/>
00000253	01/01/2017	DAUDET Alphonse	01/01/2017	31/01/2017	Toilette	MARCEAU Sophie (1)	<input checked="" type="checkbox"/>

Encodage fixe Encodage occasionnel Modification prescription Modification prestations Interruption Transfert Complément **Duplication**

- Sélectionner l'option « Soins à fréquence fixe » ou « Soins occasionnels »

La prescription à dupliquer est affichée à l'écran, les champs sont déjà complétés avec les informations de la prescription choisie. Toutes ces informations peuvent être modifiées.

1 - En encodage fixe

Voir document EN35 (Encodage soins à fréquence fixe)

L'enregistrement terminé, une nouvelle prescription est créée automatiquement.

2 - En encodage occasionnel

Voir document EN37 (Encodage soins occasionnels)

L'enregistrement terminé, une nouvelle prescription est créée automatiquement.



Les prestations affichées qui ne sont plus d'actualité peuvent être supprimées en utilisant la gomme.
Le libellé des prestations peut être modifié.
L'ajout de prestation est autorisé.



Si le programme affiche le message « Code prestation non autorisé », il s'agit probablement d'une prescription de toilettes pour un patient dont l'historique forfait – toilette est expiré et pour lequel une conversion de code doit être réalisée. Dans ce cas, il faut utiliser le menu d'encodage de prescription ou revoir les accords Katz.